



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 121973

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité d'ouvrir dans un proche délai de nouvelles places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT). Ces structures hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical, priorité est donnée aux personnes atteintes de maladies chroniques (cancer, VIH, diabète...). Les séjours peuvent aller de quelques jours à plusieurs mois. Le dispositif des ACT est une réponse efficiente pour le retour vers l'autonomie des ces personnes. Malheureusement, l'offre de prise en charge en ACT ne couvre que 5 % des demandes en Île-de-France et 25 % en région, ce qui est trop peu. Bien que 1 800 places d'ACT ont été ouvertes dans le cadre du plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011, la fédération nationale d'hébergements VIH et autres pathologies, premier réseau d'associations gestionnaires d'hébergements de santé, manque cruellement de places pour satisfaire toutes les demandes reçues, ne serait-ce qu'en 2010. Elle préconise un nouveau plan permettant la création de 950 places d'appartements de coordination thérapeutique. C'est pourquoi il lui demande de se pencher attentivement sur cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121973

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11941

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)